Darmanin annonce une réforme constitutionnelle pour « changer les règles du droit du sol » à Mayotte : pour devenir français à sa majorité, un enfant devra prouver que ses parents se trouvaient en situation régulière à sa naissance

02/02/2024 à 10h10



Le ministre de l’intérieur souhaite que, pour devenir français à sa majorité, un enfant né sur l’archipel français de l’océan Indien soit tenu de prouver que ses deux parents se trouvaient en situation régulière « plus d’un an avant [sa] naissance ».

Le ministre de l’intérieur et des outre-mer, Gérald Darmanin, devait se rendre ce week-end à Mayotte, mais la crise des agriculteurs dans l’Hexagone l’a, dit-il, poussé à différer son voyage. Pourtant une autre crise, profonde, agite le département de l’océan Indien, où des barrages citoyens se dressent depuis dix jours contre l’insécurité et la présence

de migrants venus d’Afrique.

Face à la droite, et sous la pression des élus mahorais, le ministre continue de dérouler le sujet de l’immigration irrégulière. A l’hôpital de Mamoudzou, a-t-il souligné, « ***90*** **% *des naissances ne sont pas des naissances de Mahorais*** **».** Avant d’évoquer *« les femmes qui accouchent quasiment dans les kwassa »* – les kwassa-kwassa, ces canots de pêche par lesquels les ressortissants des îles comoriennes voisines se rendent de façon irrégulière sur l’archipel français.

[…]

Le Monde